



1.3 Remise à l'air libre des cours d'eau

Remettre les ruisseaux à l'air libre pour un bénéfice écologique autant que territorial (lisibilité du territoire)

Principes

- Accueillir à terme une partie des eaux pluviales
- Dans la zone agricole, profiter de la remise à l'air libre des ruisseaux pour regrouper l'ensemble des jachères de compensation écologique

Mesures

- Remettre progressivement les ruisseaux à l'air libre en accompagnement des bandes végétales
- Sensibiliser les collectivités, les propriétaires de terres agricoles et de jardins privés
- Utiliser des plantes de zones humides adaptées
- Inciter dans les nouveaux projets à gérer les eaux pluviales en aérien et en favorisant l'infiltration

Rappel des avis des habitants lors du second atelier de concertation (26 janvier 2008)
 - Quels traitements des plans d'eau (étangs, etc.)